



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### contribution climat-énergie

Question écrite n° 56753

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la mise en place de la contribution climat-énergie. En effet la contribution climat-énergie consisterait, si elle est mise en place, à facturer les émissions de dioxyde de carbone, produits par les énergies fossiles, et éventuellement par l'énergie électrique. Cette nouvelle taxe qui concerne tout autant les entreprises que les ménages, aurait des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat de ces derniers. En conséquence il lui demande des précisions sur les compensations fiscales envisagées pour les ménages lors de la mise en place de cette nouvelle taxe.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56753

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7586

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)